

## CONSEIL MUNICIPAL du 21 Décembre 2016

Présents : MORICHEAU Francis, COMBY Jean Yves, MERCIER Claude, VUAILLAT Joël, SEVESSAND Benjamin, PONCET Régine, LE METAYER Marie-Anne, GRENARD Dominique, PLOCKI Michelle.

Secrétaire de Séance : COMBY Jean-Yves

### **1°/ Approbation PV du conseil municipal du 21/11/2016 :**

Le PV du conseil municipal du 21/11/2016 est approuvé à l'unanimité des présents soit 8 voix pour.

*19h15 : Arrivée de Régine PONCET*

### **2°/ Modification des statuts de la communauté de communes HJSC suite à la loi NOTRe :**

Afin de permettre à la communauté de communes de pouvoir continuer à bénéficier de la DGF de l'état (dotation globale de fonctionnement), celle-ci est dans l'obligation de modifier ses statuts avant le 31 décembre 2016.

Ces modifications concernent des évolutions dans la définition de ses compétences obligatoires, facultatives et optionnelles.

De plus les statuts ne doivent plus faire apparaître la notion « d'intérêt communautaire ».

Les statuts modifiés doivent être soumis à l'approbation de toutes les communes membres de la communauté de communes HJSC avant le 31 décembre 2016.

Le Maire, après avoir donné lecture des modifications apportées et répondu aux interrogations, soumet à approbation du conseil.

Les statuts communautaires modifiés sont approuvés par délibération du conseil à l'unanimité.

### **3°) Exonération d'un mois de loyer (studio des RAMAS) pour Katérina MARLIN ;**

Mme MARLIN est locataire des RAMAS durant les 4 mois de la saison d'hiver (01 décembre 2016 au 31 mars 2017).

L'état de l'appartement nécessitant la réfection des peintures des murs, il a été proposé à Mme MARLIN qui a accepté, de réaliser ce travail en contrepartie de l'exonération d'un mois de loyer sur la saison.

La peinture sera fournie par la commune.

Il sera procédé à la vérification du travail effectué au plus tard le 31 janvier 2017. (Service technique).

Cette décision est approuvée par délibération du conseil à l'unanimité.

### **4°) Employé communal déneigement 2017 : indemnité d'astreinte.**

Notre employé municipal est soumis à une astreinte correspondant à l'obligation pour lui d'être disponible une semaine sur deux entre le lundi 28 novembre 2016 au dimanche 26 mars 2017. Selon les dispositions en vigueur, la prime hebdomadaire reste identique à 2016, soit de 275,40 € (deux cent soixante quinze euro quarante cents).

Décision approuvée par délibération à l'unanimité.

### **5°) Projet pédagogique : demande d'une subvention par le RPI pour les classes CP/CE1/CE2.**

Claude MERCIER informe que le RPI La Pesse/Les Bouchoux a répondu à l'appel à projet lancé par le Parc du Haut Jura.

Le thème concerne la connaissance des zones humides et des tourbières, le parcours de l'eau, le rôle majeur de ces zones dans ces écosystèmes.

La faune, la flore, les aspects humains et économiques seront abordés. Il est prévu l'intervention de Julien ARBEZ, photographe, dès les premiers jours du printemps. Une présentation publique sera proposée au printemps 2017.

Le coût prévisionnel de l'opération est de 1 775 € déplacements inclus (secteur

l'Embouteilleux...PNR à Lajoux...) Le Parc subventionnerait à hauteur de 80%, le solde restant à la charge de la coopérative scolaire, de l'APE et des 2 communes de La Pesse et des Bouchoux. Il est donc demandé à la commune une subvention de soixante dix euros (70,00 €).

#### **6°) Route de la borne au lion : débat sans vote.**

Le maire Francis Moricheau évoque les dernières étapes de la réflexion relatives au dossier de l'ouverture à la circulation de la VC n° 7 dite « route de la Borne au Lion » .

Plusieurs réunions de l'instance maire/adjoints ont été l'occasion de se poser la question relative à la poursuite de l'évolution dans des recherches de solutions alternatives au damage tel qu'actuellement pour la pratique du ski de fond.

Le 31 octobre 2016 devant le conflit d'usage constaté, Jean-Yves Comby a donné lecture en maire /adjoints d'une méthodologie à suivre en 9 points .Il est décidé le 14 novembre une transmission de celle-ci à tous les élus du Conseil municipal ce qui a été réalisé. Un seul élu s'est prononcé en retour.

De son côté le maire est en contact avec le P.N.R. depuis le 12 mai 2016 sur ce sujet délicat. Il se dit lassé de l'aspect passionnel que prend ce dossier, et a profité de la proposition du Parc d'accompagner la commune dans les recherches de solution face à la demande des riverains.

En maire/adjoints du 28 novembre le maire donne lecture d'un cahier des charges à fournir au P.N.R. dans le but de déconnecter ce dossier du climat pesant sur celui-ci et pour recueillir un avis totalement neutre sur la marche à suivre pour la suite à donner. Le P.N.R. devenant alors maître d'ouvrage délégué. Le projet de cahier des charges est transmis à chaque membre du Conseil Municipal qui pourra l'amender.

La méthodologie proposée par Jean-Yves Comby pose en point n° 1 la légitimité de la demande des riverains. C'est le point central à ce jour qu'il faut lever, pour envisager la poursuite de l'étude ; ainsi les 8 autres points pourraient éventuellement en découler.

La parole est donnée à chaque conseiller afin qu'émerge une lecture exploitable pour la suite à donner par le Conseil Municipal.

Claude Mercier indique qu'il n'est pas persuadé de la légitimité de la demande.

Michelle Plocki dit que faute d'estimations financières concrètes sur les travaux à réaliser pour une piste alternative, elle n'a pas capacité à trancher sur la question de la légitimité.

Marie-Anne Le Metayer se dit usée et troublée par les relances et le rabâchage sur ce sujet, qui plongent les élus dans la confusion voire la consternation. Face à la difficulté désormais à dialoguer avec les riverains et localement, il lui semble souhaitable de s'engager vers une médiation. En cela, elle adhère à la démarche du maire, considérant que Jean-Yves du fait de sa «double casquette » (élu et représentant des riverains) ne lui semble pas la bonne personne pour s'investir dans ce dossier.

Benjamin Sevessand déplore que d'autres hypothèses n'aient pas été envisagées de façon plus globale (à l'échelon du domaine skiable intercommunal). Il souhaite un balayage large de l'avenir total du domaine et souhaite des éléments factuels pour se fabriquer un jugement. Il souhaiterait une communication large voire par le moyen de réunions publiques. Il se reconnaît dans le cahier des charges proposé par le Maire au P.N.R. dans le but d'obtenir des éléments tangibles pour lancer des consultations. Par ailleurs il rejoint l'avis du maire et de Marie-Anne Le Metayer.

Dominique Grenard confirme que nous n'avons pas les moyens objectifs pour mener un raisonnement complet. Il partage l'avis que l'éclairage d'un tiers est nécessaire pour apporter la neutralité attendue et rejoint les observations et propositions du maire, de Benjamin et de Marie-Anne.

Régine Poncet soutient les positions de Benjamin Sevessand. Elle se rallie à l'avis du maire confirmant que des personnes extérieures auront un autre point de vue.

Joël Vuailat confirme son opposition, par déneigement régulier, à l'ouverture de La route de la borne au Lion.

Le débat municipal est momentanément clos.

### **7°) Conformité des branchements d'assainissement au réseau collectif lors de ventes.**

Afin d'uniformiser le territoire communautaire, la communauté de communes HJSC propose aux maires des communes qui ne l'ont pas encore fait, de prendre un arrêté imposant aux propriétaires/vendeurs d'un bien habitable de fournir la preuve de la conformité des installations de leur branchement au réseau collectif d'assainissement.

En cas de non-conformité, le délai pour la mise en conformité est de 24 mois, à compter de la réception du pli recommandé.

### **8°) Organisation de la cérémonie des vœux du 6 janvier 2017.**

La cérémonie se tiendra en salle communale à partir de 18h30 avec mise en place de la salle par les conseillers dès 18h.

Le contenu de la collation sera acheté dans les commerces locaux (boissons : Vival ; sucré : Boulangerie ; salé et solide : boucherie).

L'information de la cérémonie sera réalisée grâce au site internet de la mairie et par voie d'affichage. (10 affiches conçues et tirées en mairie).

Les conseillers prendront la parole sur les thèmes suivants :

Francis Moricheau : Introduction et gestion des interventions. Information finances communales et CTM.

Jean-yves Comby : fusion de communes

Dominique Grenard : Labels, Rencontres citoyennes.

Marie Anne Lemetayer : Communication, agriculture/sylviculture.

Claude Mercier : Conseil des jeunes, stade de foot + info recensement

Michelle Plocki : Plan de sauvegarde + SIVOS

Régine Poncet : SMAAHJ, Fleurissement, repas des anciens.

Benjamin Sevessand : Voirie cœur de village.

Joël Vuillat : Syndicat des eaux, forage, travaux.

### **9°) Autorisation signature convention damage télési du crêt avec la com com HJSC.**

En cas de besoin, le damage de notre télési est assuré par le personnel et le matériel communautaire. Comme chaque année une convention fixant les modalités et les conditions d'intervention, est signée entre nos deux collectivités.

Pour mémoire : Le nombre d'heures maximum est fixé à 50h. Le prix horaire est de 158 €

Le conseil à l'unanimité autorise le maire à signer la convention.

### **Questions diverses.**

→ LACAS : l'étude de programmation a été votée par la communauté de communes.

Les « programistes » souhaitent monter à La Pesse pour voir le site et rencontrer les élus locaux.

Les dates du 18, 19 et 20 janvier leurs seront proposées.

Francis Moricheau, JY Comby et Michelle Plocki seront présents à cette rencontre.

→ Commission agriculture/sylviculture : elle se tiendra le mardi 17 janvier à 18h en mairie.

→ Préparation du budget 2017 : Pour l'heure, les conseillers sont sollicités pour faire remonter les souhaits en matière d'investissement.

→ Colis des anciens : Distribution en cours. Les colis sont à récupérer à l'épicerie.

Pour rappel : 19 colis distribués sur le village + 3 colis « spéciaux » à des personnes résidentes au cantou ou en maison de retraite.

Repas : 28 anciens + 8 élus + 1 employé communal + 3 conjoints.

→ Téléthon 2016: Recettes totales sur le secteur 3121,76€. Recettes générées sur la commune : 40,20€ lors du vin chaud offert par la commune

→ « Cœur ouvrier » de la Fraternelle : Marie Anne propose la venue des « chœurs ouvriers » à La Pesse courant 2017. Le spectacle aborde les thèmes de l'immigration italienne et de la lutte ouvrière au 20ème siècle. Dates avancées : 17, 18 ou 19 mars. Le portage du projet pourrait être

assuré par plusieurs associations locales. Le coût de la prestation est de 500€. Claude Mercier prend contact avec les différents interlocuteurs locaux.

→ Centre commercial : Dominique Grenard informe que le devis pour l'étanchéité de la terrasse doit être validé rapidement. Par ailleurs il confirme que l'AG de la copropriété est prévue le jeudi 26 janvier à 18h en salle de mairie.

→ Totem entrée de village : le conseil fait part de sa déception et de ses regrets de ne pas avoir pu y voir figurer nos labels récemment obtenus «Station Verte et Village de neige » ainsi que le label « NORDIC » , comme cela avait été prévu de longue date.

La commune réalisera des autocollants suffisamment grands qui pourront être apposés sur le totem. Par ailleurs 6 panneaux de nos labels sont en cours de fabrication. Ils seront placés sur les supports de panneaux d'entrée de village.

→ Arrêté d'interdiction d'accès VC n° 7 ;

En raison de l'absence de neige, la barrière du parking de « sous les bois » sera retirée. Il n'est pas procédé à l'annulation de l'arrêté.

### **COURRIERS**

- L'association GTJ (Tétras Jura) informe de la résiliation de son contrat de location du logement occupé à la fruitière à compter du 15 janvier 2017.
- La com com nous informe de la prise d'une motion à destination de l'ONF pour permettre de nouveau la vente des bois des 4 communes limitrophes avec l'Ain sur les lieux de ventes prévus dans l'Ain.
- La troupe de théâtre « JUSTINIANA » propose sa venue courant l'été 2017. Nous lui donnons un accord de principe sous réserve de lieux disponibles et de compatibilité de dates.

Fin de Séance à 22h45

**Date proposée pour le prochain conseil municipal : le lundi 30 janvier 2017 à 19h00**